

3 déchèteries



à votre service sur le Pays de Salers

- sur l'Espace d'Activités 360°:
Les Quatre Routes de Salers - 15140 Sainte Eulalie
- à Saint Cernin sur la RD 922:
RD922 - 15310 Saint Cernin
- à Pleaux (ancienne déchèterie):
Route de Rilhac - 15700 Pleaux

Une valorisation optimale !

Qui peut accéder aux déchèteries?

Les habitants du Pays de Salers **gratuitement** dans la limite de 3m³ par semaine.

Les professionnels du Pays de Salers ou les professionnels ayant une activité temporaire sur le territoire **à l'aide de carnets de tickets payants**.

Pour rappel, la gestion des déchets des professionnels ne relève pas de la compétence des collectivités. Toutefois, la Communauté de Communes a décidé de leur ouvrir ses déchèteries dans le cadre d'un service payant:

- * Commande de carnets de tickets
- * Estimation du volume par le gardien
- * Tous renseignements: tarifs, bons de commande sur www.pays-salers.fr

Avec quel véhicule?

L'accès aux déchèteries est limité aux véhicules de tourisme.

Sont interdits tous véhicules dont le PTAC est supérieure à 3,5 tonnes.

Les remorques agricoles sont strictement interdites sur les déchèteries.

Limitation d'usage:

- * **Sont interdits: les ordures ménagères, les pneus, l'amiante et le fibrociment.**
- * Accès interdit en dehors des périodes d'ouverture.
- * La récupération dans les bennes est interdite.
- * Tout dépôt sauvage est interdit sur le territoire intercommunal.

Règles de bonnes pratiques:

- * Le gardien est là pour vous guider, vous conseiller et vous aider.
- * Nous vous demandons de bien vouloir respecter ses instructions et le règlement intérieur de la déchèterie (téléchargeable sur www.pays-salers.fr).
- * Il est important de trier les déchets en amont de l'apport en déchèterie.
- * Les déchets qui sont collectés dans le cadre des déchèteries ne seront plus admis dans les containers.
- * Les containers mal triés ne seront plus ramassés

Déchets acceptés



Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi: de 16h30 à 18h30

le samedi: de 9h30 à 12h

Fermeture les dimanches et jours fériés

04 71 40 87 24 ou 06 83 63 48 13

www.pays-salers.fr



Ce que deviennent vos déchets:



FERRAILLE

Fondu pour recyclage



BOIS TRAITE

Incinéré ou broyé pour recyclage



DECHETS VERTS

Procédé de méthanisation
= production d'électricité,
de gaz, de chaleur



BOIS

Broyé et séché
= paillage et copeaux de
bois chaudière



CARTONS

Broyé et séché
= recyclé en cartons



GRAVATS

Réutilisation en remblai



TEXTILE

Réemploi
Export
Chiffons essuyage
Fabrication d'isolant



AMEUBLEMENT

Réemploi ou recyclage



NON RECYCLABLES

Tri minutieux = réutilisa-
tion, recyclage, centre de
stockage de Brive

Plus d'infos: www.pays-salers.fr